

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

## PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
Six mois, — . . . 10 — — 13 —  
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

## Gare de Saumur (Service d'été, 9 mai).

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 09 minutes du matin, Poste.  
6 — 45 — (pour Angers seulement) Omn.  
9 — 02 — Omnibus-Mixte.  
1 — 33 — soir, Omnibus-Mixte.  
4 — 13 — Express.  
7 — 22 — Omnibus-Mixte.

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.  
8 — 20 — Omnibus-Mixte.  
9 — 50 — Express.  
12 — 38 — Omnibus-Mixte.  
4 — 44 — soir, Omnibus.  
10 — 30 — Poste.  
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43 s.

## PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
Dans les réclames . . . . . 30 —  
Dans les faits divers . . . . . 50 —  
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;  
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

## ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

## Chronique Politique.

La Haute-Alsace, qui jusqu'ici n'avait pas subi les atteintes des Prussiens, paraît être devenue l'objectif d'un de leurs corps d'armée. D'après une dépêche officielle, Colmar est en effet occupé par les troupes ennemies, et quelques préparatifs sont signalés à Neubourg pour le passage du Rhin. Selon toute probabilité, il s'agit d'un nouveau contingent de landwehr qui tenterait l'entrée en France par l'extrémité de notre frontière rhénane.

L'espionnage est certainement une des principales forces de l'ennemi; aussi a-t-on grande raison d'exercer à cet égard une active surveillance dans l'intérieur de Paris. Mais il ne faudrait pas cependant qu'une vigilance patriotique dégénérât en soupçons injustes et en vexations odieuses. Aussi faut-il louer hautement la note parue au *Journal officiel* et par laquelle le préfet de police — dont nul ne contestera l'énergie et le patriotisme — blâme sévèrement les violations de domicile et les arrestations arbitraires qu'a produites en diverses circonstances l'ardeur excessive de quelques citoyens à poursuivre les agents prussiens.

Une mesure d'une haute importance, c'est celle que vient de prendre le ministre de l'intérieur en faisant enjoindre par les préfets à tous les maires d'inscrire sur les contrôles de la garde nationale sédentaire tous les citoyens de vingt-et-un à soixante ans. La nation entière va se trouver enfin réellement sous les armes, et il n'y aura plus, dans tout le pays, personne qui puisse se soustraire au devoir sacré de la défense du territoire.

M. le général Trochu, après avoir passé la revue des forces déjà organisées, vient d'adresser aux gardes nationales mobile et sédentaire, rassemblées dans les murs de Paris, un ordre du jour plein de fermeté et de confiance patriotique.

Le général nous donne l'assurance que désormais 70,000 hommes veilleront en permanence sur nos remparts et que dix réserves échelonnées se tiendront prêtes, le cas échéant, à repousser l'ennemi, s'il osait tenter un coup de surprise.

Paris est gardé par 300 bataillons, c'est-à-dire par plus de 300,000 hommes, sans compter les matelos et les soldats de diverses armes qui défendent les forts.

Soyons vigilants, restons unis, et jamais les Prussiens n'entreront dans Paris.

On lit dans la *Patrie* :

« On assure que le gouvernement de la défense nationale serait décidé, si les circonstances l'exigeaient, à avancer l'époque de la con-

vocation de la Constituante et à faire, sans délai, sortir la France du provisoire. »

Le ministre des affaires étrangères a reçu du nonce du pape, des ambassadeurs d'Angleterre, d'Espagne, d'Autriche, et du chargé d'affaires de la Hollande, des lettres cordiales par lesquelles ils lui annoncent que jusqu'à nouvel ordre ils resteront à Paris.

On télégraphie de Londres, le 14 septembre :

« Le *Times* dit que la mission de M. Thiers a pour but d'amener les puissances neutres à intervenir pour faire évacuer aux armées allemandes le territoire français. »

On mande de Berlin (voie de Bruxelles) :

« La *Correspondance provinciale*, organe semi-officiel, dit à propos de la mission de M. Thiers :

« On peut douter que le gouvernement français actuel, tenant ses pleins pouvoirs de la démocratie de la rue, soit autorisé à conduire des négociations au nom de la France. La guerre ayant été localisée, la paix doit être également. La paix sera conclue avec la France seule. »

« Le *Staatsanzeiger*, organe officiel du gouvernement prussien, dit que le peuple français donne trop de preuves de décadence. Il ajoute que les assassinats et les vices des régiments d'Afrique sont dépassés par les infamies commises sur le territoire français. Cette manière de faire la guerre serait caractérisée, selon lui, par le crime de Laon. Le *Staatsanzeiger* se demande comment la manière allemande de faire la guerre, manière qui, dit-il, se tient à la hauteur de la civilisation allemande, pourra être maintenue jusqu'à la fin, si la voix des meilleurs esprits en France et si les avertissements des nations civilisées ne s'élèvent pas contre les procédés français. »

*L'Imparcial*, de Madrid, croit que M. Rivero a l'intention de se retirer uniquement pour des raisons de santé. Le bruit court que le général Prim avait proposé hier de charger un de ses collègues de l'intérim de son ministère, mais que M. Rivero aurait refusé. On parle de M. Gabriel Rodriguez Nadraza pour le remplacer.

*L'Imparcial* dément la nouvelle que le gouvernement ait un candidat au trône, en ajoutant que, s'il en avait un, il ne le présenterait pas dans les circonstances actuelles.

L'occupation des Etats romains par les troupes italiennes s'est opérée presque sans résistance : quelques coups de fusil, tout ou plus. Les soldats italiens ne sont plus qu'à quelques milles de Rome. Pie IX a décidé qu'il restera au Vatican. Il a convoqué le corps diplomati-

que pour protester contre la violation du territoire de ses Etats, et n'a interrompu aucune des habitudes de sa vie.

Au milieu de l'agitation générale des esprits, l'auguste vieillard a seul conservé la plus majestueuse sérénité.

Les démonstrations occasionnées par l'entrée des troupes italiennes sur le territoire romain continuent dans toutes les villes d'Italie aux cris de Vive le roi ! Vive Rome capitale de l'Italie !

On lit dans la *Gazette officielle*, de Florence, 14 septembre :

La division Angioletti, après avoir occupé Frosinone, s'est dirigée vers Rome.

Les troupes italiennes ont fait prisonnière la garnison de Montalto qui s'était retirée à Corneto.

Les habitants de Civita-Vecchia ont envoyé au roi une adresse exprimant le désir de voir se réaliser promptement les aspirations nationales.

Le 4<sup>e</sup> corps d'armée est arrivé ce matin à douze kilomètres de Rome.

La division Bixio occupe Corneto. Elle manœuvre en vue d'isoler Civita-Vecchia.

Deux bataillons de la division Angioletti occupent Terracine.

## NOUVELLES DE LA GUERRE.

Melun, 14 septembre, 8 h. du soir

Le préfet au ministre de l'intérieur.

« Les communications télégraphiques n'existent plus entre Melun et Mormant. Le 14, vers une heure, trente lanciers ennemis se sont présentés à Mormant; l'officier a demandé au maire la dernière gazette et annoncé le passage d'un gros de troupes faisant partie de l'armée du prince royal et se dirigeant sur Paris par toutes les routes. »

« Mon éclaireur s'est porté au-dessus de Mormant et a rencontré une vedette à six kilomètres de là. Un camp était établi à cet endroit près du bois de Thibout. Il était d'environ 4,000 hommes. Vingt uhlands sont entrés à Nangis le 13, à cinq heures du soir; une compagnie de francs-tireurs a échangé quelques coups de fusils avec eux, puis s'est retirée. »

« Des troupes ennemies sont campées aux environs de la Croix-aux-Bois-Gastins et Clos-Fontaine. »

« Des francs-tireurs ont déclaré avoir eu un engagement avec des cavaliers prussiens à Monturf. »

Il résulte d'une dépêche adressée au ministre de la guerre par le général commandant la subdivision des Ardennes que la suspension d'hostilités stipulée autour de Mézières pour l'évacuation des blessés n'a pas encore cessé.

Les hostilités ne pourront être reprises contre la ville de Mézières que quarante-huit heures après la dénonciation de l'armistice.

Les communications télégraphiques avec Mézières restent libres.

Jeudi, à trois heures, les gendarmes de Creteil ont amené à Paris plusieurs cavaliers prussiens faits prisonniers à Meaux.

Paris, gare du Nord, 15 sept., 2 h. 30 s.  
Le commissaire de surveillance de la gare du Nord à M. le ministre des travaux publics et à M. le préfet de police.

Le train 117 de ce jour a été pris par les Prussiens à son arrivée à Senlis. Aux abords de Chantilly, l'ennemi a tiré sur le train 120. Personne blessé. La compagnie vient de supprimer tout service entre Paris et Chantilly.

Le chef de gare de Joinville télégraphie à l'ingénieur et à l'inspecteur de la ligne :  
Jeudi, 15 septembre, 9 h. 50 du matin.

« Ennemis, au nombre de 10,000 environ, se dirigent sur Joinville. La troupe se concentre dans les forts. Dans une heure, l'ennemi sera ici. »

(Sous toute réserve.)  
Le ministre de l'Intérieur,  
L. GAMBETTA.

Nous donnons sous toutes réserves les nouvelles suivantes :

L'armée du duc de Meckembourg, forte d'environ 30,000 hommes, s'est portée le 5 de Mayence à Forbach.

Une partie s'est avancée sur Sedan, elle se compose presque en entier de landsturm ne pouvant faire campagne; mais cela servira de garnison.

Le gros de l'armée prussienne paraît de plus en plus vouloir revenir sur Metz pour achever Bazaine. Le reste va s'étendre par 25 à 30,000 hommes.

Des colonnes volantes pourraient les inquiéter.

## A LA FRANCE.

Français,

L'ennemi marche sur Paris. Le Gouvernement de la défense nationale, livré dans ce moment suprême aux travaux et aux préoccupations que lui impose la capitale à sauver, n'a pas voulu, dans l'isolement où il va se trouver momentanément, que sa légitime influence manquât à nos patriotiques populations des départements. Pendant qu'il dirige sa grande œuvre, il a remis tous ses pouvoirs au garde-des-sceaux, ministre de la justice, le chargeant de veiller au gouvernement du pays que l'ennemi n'a pas foulé. Entouré des délégations de tous les ministères, c'est aux sentiments de



notre peuple de France que j'adresse ces premières paroles.)

Chacun de vous tient dans ses mains les destinées de la patrie. L'union, la concorde entre tous les citoyens, voilà le premier point d'appui contre l'ennemi commun, contre l'étranger. Que la Prusse comprenne que si, devant les remparts de notre capitale, elle trouve la plus énergique, la plus unanime résistance, sur tous les points de notre territoire elle trouvera ce rempart inexpugnable qu'élève contre l'invasion étrangère l'amour sacré de la patrie.

Placé dans un département qui m'a témoigné, dans les plus graves circonstances, les plus vives sympathies, je sais que la Touraine est pleine de courage et de dévouement à la République. J'appelle tous les départements libres à nous soutenir de leur patriotisme appui. Souvenons-nous que nous étions, il y a deux mois à peine, le premier peuple du monde : si le plus odieux et le plus inepte des gouvernements a fourni à l'ennemi les moyens d'envahir notre territoire, malgré les prodiges d'héroïsme de nos armées qu'il était impuissant à conduire, souvenons-nous de 92, et, dignes fils des soldats de la Révolution, renouvelons, avec leur courage qu'ils nous ont transmis, leurs magnifiques victoires ; comme eux refoulons l'ennemi et chassons-le du sol de notre République.

Le garde des sceaux, ministre de la justice et représentant du gouvernement de la défense nationale,  
AD. GRÉMIEUX.

Tours, le 13 septembre 1870.

Le Gouvernement de défense nationale décide :

Art. 1<sup>er</sup>. Le ministre de la justice est provisoirement autorisé à statuer, sans prendre l'avis du conseil d'Etat, sur les demandes de naturalisation formées par les étrangers qui ont obtenu l'autorisation d'établir leur domicile en France, conformément aux dispositions de l'article 13 du code civil, ou qui auront fait, antérieurement à la promulgation de la loi du 3 décembre 1849, la déclaration prescrite par l'article 3 de la Constitution de l'an VIII.

Art. 2. Les dispositions des lois du 3 décembre 1849 et du 29 juin 1867 sont maintenues en tout ce qui n'est pas contraire au présent décret.

Art. 3. Le paiement des droits établis dans l'intérêt du Trésor national, par l'ordonnance du 8 octobre 1814 et par la loi du 28 avril 1816, continuera d'être opéré.

Est également maintenue la disposition de l'ordonnance du 8 octobre 1814, qui autorise à remettre lesdits droits en tout ou en partie.

Art. 4. Le présent décret sera publié et inséré au *Bulletin des lois*.

Fait à Paris, le 12 septembre 1870.

L'attention du gouvernement a été appelée, de divers côtés, sur les dangers que pouvaient présenter, au point de vue de la défense de Paris, des communications existant entre les catacombes et certains puits de la ville.

Il résulte de vérifications que le préfet de police vient de prescrire que d'anciennes communications de la nature de celles dont il s'agit sont actuellement murées, et que les catacombes ont été mises à l'abri de toute surprise par l'armement des agents du service des mines chargés de la surveillance.

#### ORGANISATION DE LA GARDE NATIONALE DANS LES COMMUNES.

Le ministre de l'intérieur a adressé aux préfets la circulaire suivante :

Monsieur le préfet, le Gouvernement, fidèle à sa mission, n'a jamais perdu de vue un seul instant le grand intérêt de la défense nationale sur tout le territoire. Il est heureux de voir relater les sentiments de patriotisme qui sont le gage de la résolution énergique de la France, et comptent au premier rang de ses ressources en face des éventualités de l'avenir. Mais c'est

surtout dans des circonstances aussi périlleuses que celles où nous sommes qu'il est juste de dire qu'il n'y a rien de fait tant qu'il reste quelque chose à faire ; et il importe au plus haut degré de procéder sans retard à l'organisation et à la mobilisation des forces vives du pays : je veux parler de la garde nationale sédentaire dans toutes les communes.

Je vous prie donc, en conséquence, de vouloir bien ordonner à tous les maires de votre département d'inscrire sur des contrôles préparés à cet effet tous les citoyens de vingt-et-un à soixante ans susceptibles de faire partie de la garde nationale. Cette première opération terminée, vous appellerez tous les gardes nationaux inscrits à élire leurs officiers, sous-officiers et caporaux, de manière à constituer les cadres de la garde nationale de chaque commune dans le plus bref délai. Enfin, les cadres constitués, vous aurez, de concert avec les officiers élus, à préparer aussitôt les éléments de compagnies détachées qui pourront être appelées, aux termes de la loi des 8 août, 28 mai et 15 juin 1851, à faire un service hors du territoire de la commune ou même un service de corps mobilisés pour seconder l'armée de ligne dans les limites fixées par la loi.

Ces compagnies détachées, formées par les maires assistés des officiers de la garde nationale, seront de la sorte toutes prêtes, suivant les éventualités de la guerre et les besoins de la défense nationale, à être mises à la disposition de M. le ministre de la guerre, à qui revient la tâche de les utiliser, et qui aura sur elles toute l'autorité que confèrent les lois et règlements militaires.

J'attends de vous l'exécution aussi prompte que possible des ordres ci-dessus consignés, avec un rapport complet sur les mesures de détail auxquelles l'exécution de ces ordres aura donné lieu.

Recevez, monsieur le préfet, etc.

Le membre du Gouvernement de la défense nationale délégué au département de l'intérieur,  
LÉON GAMBETTA.

La *Correspondance de Berlin*, journal français de M. de Bismark, nous apporte une réponse indirecte à la circulaire de M. Jules Favre. C'est une déclaration de guerre non à l'empire, qui n'existe plus ; non à la république, dont la Prusse paraît ne pas s'inquiéter beaucoup, mais à la France et au peuple français.

Ce document est sous forme de traduction d'un article de la *Gazette de Spener*. Il vient de plus haut. Le fond de l'esprit prussien et bismarkien s'y révèle, et démasque le vrai but de la guerre. La Prusse ne fait la guerre ni à la république ni à l'empire, elle fait la guerre à la France ; en d'autres termes, elle travaille pour le butin.

Le rédacteur de l'article s'entend d'ailleurs à colorer les choses. Notre situation intérieure lui est bien connue, et il en profite pour donner une certaine tournure humano-philosophico-tesonique à la rapacité prussienne. Mais le fond apparaît, et cela est si intéressant que nous croyons devoir reproduire presque toute la pièce, bien que cette lecture ait son côté très-douloureux :

« Le peuple allemand et ses armées ne s'y sont jamais trompés : ils savent qu'il ont à combattre en France non pas seulement les napoléonides, mais les Français eux-mêmes, c'est-à-dire leur esprit orgueilleux et batailleur, leurs convoitises, leur soif de domination, leur inquiétude, qui troublent incessamment les pays voisins et l'Europe entière. Nous voulons pour nous le repos et la paix, nous voulons les assurer au continent, quel que soit d'ailleurs le gouvernement de la France et qu'il se nomme du nom qu'il lui plaira.

» En 1814 et 1815, les alliés ont pu avoir pour but, avant tout, de renverser Napoléon ; c'était, en effet, Napoléon qui avait rendu la France dangereuse pour les Russes, les Anglais et les Autrichiens. Mais nous, Allemands, aujourd'hui nous considérons la dynastie, la forme de gouvernement sous laquelle la France

se place, comme une chose tout-à-fait accessible. Nous voulons forcer ce peuple, pour l'avenir, à se tenir en repos.

» C'est pourquoi Napoléon étant fait prisonnier, la guerre n'est point encore finie. L'impression causée par la capture de Napoléon ne vient pas de ce qu'on ait cru la guerre terminée par ce fait et notre but ainsi atteint ; elle est née du haut sentiment éveillé par la vue des œuvres de la justice divine sur terre, qui, six semaines après l'insolente attaque de la France et de son empereur contre l'Allemagne, contre son chef ami de la paix, fait tomber Napoléon aux mains de notre roi !

» De ce sentiment, qui élève tous les cœurs en Allemagne et les remplit d'une pieuse soumission aux arrêts de Dieu, les énergumènes de Paris n'ont rien éprouvé. Ils ne sentent pas qu'ils sont châtiés eux-mêmes dans cette catastrophe du prince dont ils ont été pendant vingt années les caudataires, et que c'est leur propre ambition, leur soif de suprématie, leur besoin de gloire qui ont poussé ce prince à lever la main contre l'Allemagne. Ils n'ont maintenant rien de plus pressé que de proclamer la déchéance de l'homme dont le désastre est leur propre ouvrage, et de s'emparer du pouvoir, des armes et des caisses. Ceux qui se sont distingués en criant le plus haut lors des élections, ceux qui ont dépassé tous les autres, non pas par leur intelligence, mais par leur effronterie à flatter la populace parisienne, ceux-là se sentent appelés aujourd'hui à gouverner le navire de l'Etat au travers des écueils les plus redoutables. Personne ne leur a donné cette mission, ils s'en sont investis eux seuls, et toute la France doit obéir à leurs ordres.

» Chacun des partis qui a quelque réputation à perdre et qui conserve un certain sentiment de responsabilité, se serait demandé au moins, dans ces circonstances critiques, s'il pouvait accepter une succession aussi dangereuse, s'il lui serait possible en ce moment, avec quelque chance de succès, de remplir les devoirs du gouvernement. Le parti républicain ne connaît point de tels scrupules. Comme il vit dans les vagues théories, il se repaît aussi de bribes d'histoire ramassées sans aucun esprit critique. Les années de 1792 et 1793 sont ceintes, aux yeux de ces visionnaires, d'une auréole sacrée. S'ils comparaient les Français de 1792, — qui, du reste, ne devinrent des soldats qu'après deux années de guerre, — aux gardes nationaux et mobiles d'aujourd'hui, et les adversaires qu'ils ont maintenant devant eux à ceux que la France a combattus en 1792-94, — ils reconnaîtraient que leur entreprise présente ne peut avoir qu'une issue pitoyable et ridicule. De nos jours, les républicains ne font point de propagande comme dans les dernières années du siècle précédent, et tout le monde cultivé se détourne avec dégoût de ces tristes héros de la liberté.

On ne peut nier que les Prussiens s'entendent à exploiter le vrai au profit du faux. C'est la grande science de ce peuple si savant, et il compte en tirer un bon profit. Il ne veut voir en France que des agresseurs, pour se donner le droit de n'y reconnaître que des tributaires. Qu'il arrive ainsi à faire une excellente opération de banque, nous ne tarderons pas à le savoir. Dieu en décidera bientôt. Mais pour hypocrite, il l'est, et avec une impudence supérieure. Et nous aussi, sous le poids du châtiement, nous invoquons la justice de Dieu contre ceux qui se proclament des vengeurs, et qui ne sont que des voleurs à main armée.

#### LES SCANDALES DE L'EMPIRE.

Une correspondance du *Daily-News* dévoile quelques-unes des dilapidations de l'empereur et de son entourage ; quelques-unes seulement, car nous sommes loin de connaître encore tous les vols et toutes les rapines commis durant dix-huit ans par les aigrefins de l'empire.

Voici ce que raconte le *Daily-News* :

« Pendant ces dernières années, sa liste civile n'avait pas suffi aux dépenses extrava-

gantes de sa cour, à ses largesses envers ses créatures et aux frais du service secret qu'il était obligé d'entretenir, afin de conserver l'amour de ses sujets pour l'impérialisme. Environ cinquante millions de francs étaient donc annuellement enlevés au ministère de la guerre pour être remis à l'empereur.

» Ce détournement était dissimulé par des achats d'approvisionnements qui figuraient dans les comptes sans avoir jamais été opérés et par l'absorption des fonds qui étaient versés dans la caisse militaire par les jeunes gens tombés dans la conscription et qui devaient servir à leur procurer des remplaçants.

» Les régiments qui nominativement figuraient pour 2,000 hommes, n'en contenaient que 1,500. Le prix des remplaçants et les frais supposés de leur entretien étaient détournés pour la liste civile.

» Lorsque l'empereur fut obligé, il y a quelques mois, de céder au cri qui réclamait le gouvernement parlementaire, il savait que la législature à venir compterait des constitutionnels en si grand nombre que, même en présence d'une majorité impérialiste, le scandale des fraudes viendrait au jour. Donc il ne lui restait qu'une chance : tenter la guerre.

» Une campagne heureuse pouvait mettre de côté le gouvernement parlementaire ; ou, si cela n'était pas possible, le déficit en hommes et en matériel pourrait être mis sur le compte de la guerre.

» Le maréchal Le Bœuf espérait que, même avec des forces bornées, une seule victoire gagnée amènerait une paix glorieuse.

» Il était, avec les adhérents personnels de l'empereur, dans le secret ; mais ils étaient tous également compromis, et ils sentaient bien qu'ils devaient couler à fond ou nager avec le maître ; car, pour eux comme pour lui, la seule chance d'impunité était dans cette seule victoire.

» Quand le chef pille, les subordonnés pillent à l'envi.

» L'empereur et son ministre de la guerre ont vu qu'ils ne pouvaient compter sur les hommes et les ressources qu'ils croyaient posséder.

» Il se trouva que les vivres et les munitions manquaient pour opérer le mouvement de passage de la frontière ; de là, le retard de l'attaque et les désastres qui ont suivi.

» Je vous livre ce récit tel que je le tiens de personnes en position de savoir ce qui s'est passé « derrière le rideau. »

» Ce qui le confirme dans ma pensée, c'est que beaucoup d'adhérents personnels qui ont occupé des postes officiels et ne possédaient aucune fortune privée avant l'empire, dépensaient notoirement le double de leurs appointements, et sont aujourd'hui propriétaires d'hôtels, de domaines et autres sources de revenus.

Nous empruntons à l'*Union de l'Ouest* les lignes suivantes :

Au mois de novembre 1866, nous reçûmes de Turin, par la poste, la reproduction autographiée d'un article que venait de publier, le 23 novembre, l'*Unita Cattolica*.

A ce moment, la convention de septembre venait de s'exécuter pour la première fois. Les troupes françaises avaient quitté Rome. Le général Fleury, envoyé extraordinaire à Florence, y prenait plaisir à lire, chaque jour, les feuilles italiennes pleines d'insultes, d'injures et de caricatures à l'adresse de son maître, Napoléon III. Il en riait. Ces journaux ne furent point inquiétés. Mais il ne rit point en lisant l'*Unita Cattolica* du 23 novembre 1866. L'article fut poursuivi et puni d'une forte amende.

Nous l'avions gardé dans nos papiers. Un de nos amis nous le remet en mémoire ; nous le livrons à la publicité. On sera frappé, en le lisant, de la clairvoyance du rédacteur de l'*Unita*, et l'on aura plus d'une fois besoin de se rappeler la date de l'article (23 novembre 1866) pour n'être pas tenté de croire qu'il a été écrit au lendemain de la journée de Sedan.



Puisque les journaux de Paris ont toute liberté de s'entretenir de la chute du Pape-Roi, que le *Siècle* ose dire que Pie IX, dans son allocution, a fait son testament, que le *Temps* va jusqu'à lui promettre une sépulture honorable, « un enterrement de première classe, » il ne nous sera certainement pas interdit, à nous qui écrivons en Italie, de parler de la chute du second empire napoléonien.

Cette chute ne peut être si éloignée qu'on pourrait le croire, car les deux causes qui ont donné l'existence à cet empire ont cessé d'exister. Ce furent la gloire militaire et la restauration catholique. Or, Napoléon III, au lieu de défendre le catholicisme, le laisse à la merci de ses adversaires, et, au lieu de combattre, recule. C'est en allant à Rome qu'il devenait empereur; il est donc tout naturel qu'en s'en retirant il s'achemine vers sa complète ruine.

Lorsque son oncle commença à poursuivre Pie VII, Joseph de Maistre écrivait : « Bonaparte attaque le Pape, tant mieux, puisque ainsi la chute de l'empereur est certaine. » Et nous, nous répéterons la même chose pour son neveu : Napoléon III abandonne Pie IX et sort de Rome. Dieu soit béni ! car les funérailles du second empire ne tarderont pas à se produire. Quant à son oraison funèbre, elle est prête et peut être divisée en trois points : Allemagne, Mexique et Rome.

L'Allemagne et le Mexique servent à démontrer la déchéance de la gloire militaire de Bonaparte, et Rome servira à prouver, outre son manque de courage et de bravoure, l'abandon complet de ces traditions catholiques que la France ne saura jamais oublier. C'est donc pour Napoléon III la nuit avant le soir.

Comment est-il possible que les Français regardent de bon œil ce grand, ce magnanime qui recule toujours ? Il recule en Pologne par crainte de la Russie ; il recule en Allemagne par crainte du fusil à aiguille ; il recule au Mexique par crainte des Etats-Unis ; il recule enfin à Rome par crainte d'Orsini, de Mazzini et de la Révolution.

On a fait dire au commandant de la garde impériale de Napoléon I<sup>er</sup> cette belle parole : « La garde meurt et ne se rend pas. » Napoléon III, au contraire, se rend toujours pour ne jamais mourir. Il s'est rendu au czar, à Bismarck, à Johnson, et même à Ricasoli. Mais il est certain que ceux qui achètent leur vie au prix de la lâcheté ne sont pas dignes de la conserver et ne la conservent pas.

Au milieu des incertitudes présentes, deux choses pourtant nous paraissent certaines : Le triomphe du Pape-Roi et la chute inévitable du second empire. Sur ces deux points nous avons l'âme parfaitement en paix et nous sommes plus tranquilles que Bettino Ricasoli. Il nous serait certainement difficile de vous dire de quelle manière et par quels moyens Pie IX triomphera ; nous ignorons également quels sont les événements qui amèneront la chute de Bonaparte ; mais nous voyons clairement qu'il ne ménage rien pour préparer lui-même sa propre ruine.

La Providence divine se réserve seule le soin d'accomplir sa promesse : « J'ai renversé les puissants de leurs trônes et j'ai exalté les humbles. » Nos pères et plusieurs de nos contemporains ont vu cette promesse mystérieusement accomplie au commencement de ce siècle dans la personne de l'humble Pie VII exalté et du puissant Napoléon I<sup>er</sup> déposé et emprisonné.

Au Mexique, à l'Allemagne, à Rome, correspondant dans le premier empire l'Espagne, la Russie, Saverne. La guerre d'Espagne, la campagne de Russie et la persécution contre le Pape préparèrent la chute de l'oncle, et la bataille de Waterloo acheva sa complète déchéance le 18 juillet 1815. Cette bataille de Waterloo parut mystérieuse à Napoléon lui-même. Le 18 juillet 1816, lorsqu'on lui rappelait que ce jour était l'anniversaire de la fameuse bataille, il s'écria très-ému : « Bataille incompréhensible ! Concours de fatalités inouïes ! Il n'y a

eu que disgrâces ! » Et il ajoutait en se couvrant les yeux : « Tout n'a manqué que quand tout avait réussi ! » Eh bien ! que Napoléon III se prépare à pleurer les mêmes humiliations. Pour lui viendra aussi un grand jour qui sera une *journée incompréhensible*. Dieu le fait passer maintenant par une série d'événements dont il ne comprend pas la portée et auxquels il ne pense peut-être pas ; mais viendra un jour où il y verra en pleurant, mais trop tard, *le concours de fatalités inouïes*. Et qu'il ne s'enorgueillisse point lorsque quelque chose réussit au gré de ses désirs, car, en fin de compte, il se verra forcé de répéter, avec le fondateur de sa dynastie : « Tout n'a manqué que quand tout avait réussi ! »

Nous prions les Bonapartistes de France et d'Italie de conserver cet article et de ne pas en perdre la mémoire. Nos prophéties sont fort faciles à faire, puisqu'elles ont pour fondement l'expérience. Rome est fatale ; elle le sera au deuxième empire comme elle l'a été au premier.

N. B. — Nous envoyons un exemplaire de cette article si court, si simple et si clair, à Napoléon III à Compiègne ; un 2<sup>e</sup> au général Fleury, commissaire de l'empereur à Florence ; un 3<sup>e</sup> au baron de Malaret dans la capitale provisoire, et un 4<sup>e</sup> à l'ambassade française à Rome. Nous exhortons tous ces messieurs à garder dans leurs archives ce numéro de l'*Unità Cattolica*, afin qu'ils puissent le lire et le relire en son temps et voir si nous étions dans le vrai.

MARCOTTI, prêtre.

(*Unità Cattolica*, de Turin, du 23 novembre 1866.)

#### L'INCENDIE DE BAZEILLES.

Voici une lettre signée d'un nom qui rend tout démenti impossible. Cette lettre, publiée par la *Gazette de France*, signale des horreurs telles que, si elles n'étaient attestées par un témoin absolument digne de confiance, on refuserait d'y croire :

Paris, le 12 septembre.

Monsieur le rédacteur,

J'arrive de Sedan. Depuis Châlons je n'ai pas quitté notre courageuse et malheureuse armée. Chargé avec le prince de Sagan, par le comité de la Société internationale de secours aux blessés, de placer ses ambulances là où elles ont pu rendre les services qui les signalent à la reconnaissance de tous, j'ai vu, depuis Beaumont jusqu'à Sedan, tous ces champs de bataille où nos soldats, écrasés par le nombre, sont tombés glorieusement pour la France.

Je pourrais, monsieur le rédacteur, vous faire un long et triste récit de ce que j'ai vu ; mais en face des nouveaux dangers qui menacent mon pays, je ne veux parler que de ce qui s'est passé à Bazeilles ; je ne veux pousser qu'un cri d'indignation.

Bazeilles est situé près de la Meuse, à huit kilomètres de Sedan. Le 31 août au matin, les courageux habitants de ce village, voyant l'ennemi arriver, revêtirent leurs uniformes de gardes nationaux et aidèrent l'armée à se défendre contre un corps bavarois et contre la division Shæler d'Erfurt, du 4<sup>e</sup> corps de la réserve prussienne.

L'armée française fut repoussée. L'ennemi entra à Bazeilles, et alors commencèrent des scènes d'horreur et des excès sans nom qui flétrissent à jamais ceux qui les commettent.

Les Bavarois et les Prussiens, pour punir les habitants de s'être défendus, mirent le feu au village. La plupart des gardes nationaux étaient morts, la population s'était réfugiée dans les caves : femmes, enfants, tous furent brûlés. Sur deux mille habitants, trois cents restent à peine qui racontent qu'ils ont vu des Bavarois repousser des familles entières dans les flammes et fusiller des femmes qui avaient voulu s'enfuir. J'ai vu, de mes yeux vu, les ruines fumantes de ce malheureux village ; il n'en reste pas une maison debout. Une odeur de chair humaine brûlée vous prenait à la gorge. J'ai vu les corps des habitants calcinés sur leur porte.

Voilà, monsieur le rédacteur, ce que je n'ai pas voulu laisser ignorer. La guerre a ses rigueurs ; mais elle a ses règles aussi, basées sur les lois de l'honneur et de l'humanité. Ces lois, Bavarois et Prussiens qui étiez à Bazeilles, vous les avez violées. Vous avez flétri votre victoire. J'en appelle au monde, à l'histoire qui vous jugera. Et je demande si vous avez le droit d'ériger en principe que vous pouvez tuer les femmes et les enfants d'un village dont les habitants, vous voyant arriver, défendent leurs foyers et la patrie. En tout cas, la *garde nationale* est une troupe régulière, aussi régulière que le quatrième ou le cinquième ban de votre landwehr. Même, au nom de votre épouvantable système, vous n'aviez pas le droit d'incendier Bazeilles. Vous avez donc tué pour tuer ; vous vous êtes conduits comme des sauvages et non comme des soldats.

Voilà, monsieur le rédacteur, ce que je crois de mon devoir d'écrire pour le soumettre au jugement de tous.

Je vous prie d'insérer ma lettre dans votre journal et d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.

DUC DE FITZ-JAMES.

Le *Journal d'Amiens* donne les détails suivants sur la catastrophe de Laon :

« ... Quand l'ennemi vint en forces, la ville, qui n'était pas en état de défense, ne put songer à la résistance.

Le général ne voulait pas rendre la citadelle ; mais, sur la menace que la ville serait détruite, il dut accepter la capitulation.

On en réglait les termes dans l'intérieur de la citadelle et déjà un grand nombre de mobiles y avaient déposé les armes, quand une explosion épouvantable retentit ; le garde-magasin, plutôt que de livrer ses poudres, avait, dit-on, fait sauter la poudrière.

Une partie de la citadelle fut détruite ; dans la ville, plusieurs maisons eurent le même sort, d'autres furent lézardées.

Quatre cents personnes, tant tuées que blessées, ont été victimes ; dans ce nombre se trouvent surtout des mobiles, des soldats et des officiers prussiens, le personnel de la citadelle ; le général français n'est pas mort.

A la nouvelle de cette catastrophe, le duc de Mecklembourg-Schwerin, commandant le corps d'armée allemand, fit venir le préfet, et lui déclara qu'il répondait sur sa tête de cet événement ; mais sur les représentations qui lui furent faites, que l'autorité civile était étrangère aux actes de l'autorité militaires, il se borna à lui dire qu'une enquête serait ouverte, et qu'en attendant l'issue, le préfet, le maire, le président du tribunal civil, les six premiers conseillers municipaux et deux ou trois autres fonctionnaires donneraient leur parole d'honneur de ne pas s'éloigner de la ville et de se tenir à la disposition de l'autorité prussienne.

Les habitants n'ont pas été inquiétés à raison de cet événement.

Dans quelques jours, la lumière sera complètement faite.

Pour les articles non signés : P. GODDET.

#### Nouvelles Diverses.

On lit dans le *Gaulois* :

Le premier acte de la défense de Paris est consommé. Depuis hier on a commencé à incendier les bois des environs : une partie de la forêt de Montmorency et toute la forêt de Bondy. Aujourd'hui se sera probablement le tour des bois de Meudon, Clamart, Ville-d'Avray et peut-être du bois de Boulogne. On fait à Paris une immense ceinture de feu contre lequel l'ennemi se heurtera d'abord.

Pendant toute la soirée d'hier de nombreux groupes suivaient du haut des buttes Montmartre les progrès du formidable incendie.

Tout au fond de la plaine Saint-Denis, noire et silencieuse, les lueurs sinistres allaient et venaient. De temps en temps, une lueur plus vive, une flamme plus grande. L'incendie

peut durer huit jours, cesser un instant pour recommencer plus vif. Puisse-t-il être d'un grand secours à la défense. Mais que de merveilles détruites, que de misères, que de ruines !

La présidence du conseil de préfecture de la Seine est supprimée.

Le conseil sera présidé, jusqu'à la réorganisation, par le plus ancien président de section.

On lit dans le *Monde* :

Des circonstances de force majeure nous mettent dans la nécessité de réduire le journal à deux pages d'impression, pour pouvoir continuer à le faire paraître.

Les journaux de Paris ont en ce moment la plus grande difficulté à se procurer le papier en quantité suffisante pour les besoins de leur publication. Tous seront bientôt obligés, — plusieurs l'ont fait déjà, — de réduire leur format ou le nombre de leurs pages, comme nous le faisons aujourd'hui.

L'administration de la *Liberté* a pris l'initiative de ce projet en invitant les journaux à une entente préalable. Nous avons adhéré à la proposition et nous la mettons de suite en pratique pour ménager notre approvisionnement de papier et ne pas nous trouver dans la nécessité d'interrompre pour cette cause notre publication. Le journaliste est aussi appelé à combattre, et il doit, comme le soldat, savoir ménager ses munitions.

La disette de papier tient à la rareté de la matière première, au chômage des usines, à l'insuffisance des moyens de transports, à la cherté du stock, insuffisant sur la place de Paris, ainsi que le constate la circulaire de l'administrateur-gérant de la *Liberté*.

Mardi, une nouvelle mitrailleuse a été expérimentée au polygone de Vincennes.

Cet engin est adhérent à une petite machine à vapeur de la force d'un cheval : c'est elle qui projette la balle. Donc, pas de poudre, pas de cartouches, pas de détonation. On voit tout de suite les nombreux avantages de cette innovation. La nouvelle mitrailleuse, ne s'échauffant jamais, peut fonctionner sans relâche pendant une journée entière, et lancer une quantité infinie de projectiles, puisqu'il ne s'agit, pour augmenter le nombre des canons, que d'accroître la puissance de la machine à vapeur.

Une mitrailleuse de la force de trois chevaux pourrait lancer deux cents balles par seconde et tirer sans interruption.

Cette mitrailleuse ne doit pas être chargée. Un récipient reçoit les projectiles. On les jette par pelletées, et la machine fait le reste.

Il n'y a pas plus de dix jours que le plan de cette machine a été soumis à M. Trochu. Le gouverneur de Paris donna des ordres immédiats pour les essais ; ils ont eu lieu, et nous croyons pouvoir affirmer qu'ils ont été satisfaisants.

La portée de cette mitrailleuse est à peu de chose près celle du fusil chassepot.

L'inventeur est chargé d'en fabriquer deux cents en huit jours.

On télégraphie de Marseille, 14 septembre :

« La tranquillité continue. Deux cents femmes, engagées volontaires, ont été dirigées ce soir sur les poudrières de Saint-Chamas, où elles vont remplacer les hommes employés à la confection des cartouches.

Le départ des francs-tireurs a été retardé à cause de la distribution des fusils.

La population montre toujours les dispositions les plus patriotiques.

Des bâtiments de guerre continuent de croiser dans le golfe. »

#### Chronique Locale et de l'Ouest.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Paris, 17 septembre 1870, 1 h. m.

Le Ministre de l'intérieur à MM. les Préfets et Sous-Préfets.

Le mouvement des corps d'armée prussiens autour de Paris semble se dessiner très-nette-



ment. Leur tête de colonne enveloppe tout le côté de l'Est de la capitale depuis le chemin de fer du nord, coupé à Pontoise, jusqu'au chemin de fer d'Orléans que l'ennemi a détruit à Juvisy.

La garde nationale et l'armée se montrent pleines de confiance. La résolution de la population parisienne est admirable. Vous lirez demain au *Journal officiel* les lois suivantes :

1° Une loi qui appelle les électeurs à renouveler le 25 de ce mois les municipalités et qui donne aux conseils municipaux l'élection des maires et adjoints.

2° Une loi qui fixe les élections pour l'assemblée constituante au 20 octobre.

3° Une loi qui ordonne l'élection des officiers de la garde nationale mobile d'après les règles suivies pour l'élection des officiers de la garde nationale sédentaire de Paris.

Vous trouverez également dans le *Journal officiel* une note qui établit nettement qu'il n'y a aucune sorte de relation officielle ou semi-officielle entre l'Électeur libre et aucun membre du gouvernement.

Pour copie conforme.

Le sous-préfet de Saumur.

ABELLARD.

M. Tripard, colonel du 6<sup>e</sup> lanciers, vient d'être nommé général de brigade; M. Tripard se trouve en ce moment à Saumur et est chargé de la formation de régiments de marche.

On écrit de Tours :

Le chef-lieu d'Indre-et-Loire a, depuis deux jours, des allures de petite capitale de la France.

M. Laurier, directeur du personnel au ministère de l'intérieur et délégué spécial, est arrivé hier avec de nombreux employés et s'occupe d'installer, à l'hôtel de la préfecture, une succursale de la place Beauvau.

L'ancienne et magnifique résidence du commandant de la division militaire va, dit-on, devenir également une succursale du ministère de la guerre.

A la gare du chemin de fer on installe un bureau central de la poste.

Le palais de justice, de son côté, est en partie transformé en bureaux pour le personnel qu'a amené M. Crémieux, lequel a pris ses logements à l'archevêché.

Cette hospitalité offerte par un prélat catholique au plus renommé des israélites de France n'a pas été sans faire un peu sensation dans la ville; mais on assure que les deux religions logées sous le même toit font excellent ménage. On n'ajoute pas cependant qu'elles fassent table commune.

Aujourd'hui, le garde des sceaux a reçu officiellement les magistrats de la ville qui sont allés lui présenter leurs compliments de bienvenue. Il n'y a point eu de discours échangés, mais une conversation des plus cordiales dans laquelle, tout en exprimant la plus grande confiance dans la résistance nationale, M. Crémieux a laissé percer d'assez vives inquiétudes sur la situation de Strasbourg. »

Nous lisons dans l'*Echo du Poitou* :

Les sept premières compagnies du troisième bataillon de la garde mobile, qui est celui de l'arrondissement de Poitiers, étant parties ces jours derniers pour Paris, la huitième compose le dépôt qui restera en notre ville.

Les deux autres dépôts, formés également de la huitième compagnie de chaque bataillon, résident : celui du premier bataillon à Châtelleraut, et celui du deuxième à Civray.

APPEL A L'INITIATIVE PRIVÉE.

Habitants de Maine-et-Loire,

Le comité de défense départemental, dans sa séance d'hier, a émis le vœu qu'en présence des dangers de la patrie, il fût fait un appel immédiat à tous nos concitoyens, en sollicitant de leur patriotisme toutes les souscriptions volontaires qu'ils pourront s'imposer.

Ces souscriptions seront consacrées à l'achat de fusils de précision pour les gardes nationaux disposés à se mobiliser pour défendre la région de l'Ouest contre l'invasion allemande.

Que chacun de nous se hâte donc pour la défense commune !

Les souscriptions sont ouvertes dans toutes les mairies du département.

A Angers, le 14 septembre 1870.

Le Préfet de Maine-et-Loire,

H. ALLAIN-TARGÉ.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAUMUR.

Séance du 15 septembre 1870.

Le conseil,

Vu sa délibération en date du 12 septembre 1870 ;

Vu la circulaire de M. le préfet de Maine-et-Loire, en date du 14 du même mois ;

Considérant que la résolution prise par le conseil d'armer de fusils chassepot, aux frais de la ville, les gardes nationaux qui voudraient se porter volontairement au secours du pays, en dehors du service ordinaire, se trouve d'accord avec l'organisation des comités de défense des départements de l'Ouest ;

Considérant que la défense nationale ne peut être sérieusement organisée dans les départements qu'autant que communes et départe-

ments voisins se prêteront un mutuel secours ;  
Qu'il faut pour cela créer des corps de tirailleurs qui pourront se concentrer au besoin sur un même point ;

Adhère, au nom de la ville de Saumur, à la formation du comité de défense des départements de l'Ouest ;

Vote une somme de 20,000 francs, pour l'acquisition de fusils chassepot ; dit que cette somme sera couverte par une augmentation d'impôt portant sur les quatre contributions directes, et qu'un décret sera sollicité du gouvernement pour autoriser cette augmentation d'impôt ;

Dit qu'il sera fait immédiatement appel aux volontaires, parmi les gardes nationaux et parmi les jeunes gens de 18 à 20 ans, pour former un corps de tirailleurs saumurois, au nombre de 100 au moins, destiné à agir sous les ordres du comité central de défense des départements de l'Ouest ;

Dit que ce corps sera armé de fusils chassepot, aux frais de la ville ;

Fixe un délai de cinq jours pour la formation de ce corps de volontaires.

La télégraphie privée est suspendue dans les départements suivants :

Haut-Rhin, — Bas-Rhin, — Moselle, — Meurthe, — Vosges, — Haute-Marne, — Meuse, — Marne, — Haute-Saône, — Ardennes, — Aube, — Côte-d'Or, — Yonne, — Seine-et-Marne, — Aisne, — Nord, — Pas-de-Calais, — Somme, — Oise, — Seine-et-Oise, — Seine, — Loire-Inférieure, — Morbihan, — Finistère, — Côtes-du-Nord, — Ille-et-Vilaine, — Mayenne, — Manche, — Calvados, — Seine-Inférieure, — Orne, — Eure-et-Loir, — Sarthe, — Loire-et-Cher, — Indre-et-Loire, — Loiret, — Maine-et-Loire, — Eure.

Toutefois sont acceptées les dépêches des fournisseurs de l'armée et les dépêches de presse, moyennant visa.

La télégraphie internationale reste libre.

Le chef de station à Saumur,

DECLAUDE.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

## Dernières Nouvelles.

Nous n'avons pas reçu ce matin de journaux de Paris. Le train-poste n'est pas arrivé ; le chemin de fer est coupé à Juvisy, station située à 20 kil. de la capitale.

Paris, 16 septembre.

M. Jules Favre a reçu une dépêche dans laquelle M. Thiers rend compte des conversations qu'il a eues avec lord Granville.

Cette dépêche ne fait pas préjuger l'issue de la mission.

D'après des renseignements particuliers, des éclaireurs prussiens ont été signalés à Corbeil et dans les bois de Clamart, à Juvisy, Ville-neuve-Saint-Georges, Beauvais et dans la forêt de Bondy.

On présume que les Prussiens préparent une attaque vers Vincennes.

De nombreuses troupes sont sorties hier soir de Paris.

Un combat aura lieu probablement aujourd'hui.

Une vive cannonade a eu lieu hier à Toul qui continue une vigoureuse résistance.

L'armée de la Loire continue à se former ; elle est sous le commandement du général de La Motterouge.

Pour dernières nouvelles : P. GODET.

POUR ÉVITER

LES CONTREFAÇONS

DU

CHOCOLAT-MENIER

IL EST INDISPENSABLE

D'EXIGER

LES MARQUES DE FABRIQUE

avec

le véritable nom.

M. SICARD, dentiste, rue des Lices, 32, Angers.

Toute maladie cède à la douce *Revalescière du Barry*, qui rend santé, appétit, digestion et sommeil. Elle guérit, sans médecine, ni purges, ni frictions, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dissenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, fluxions et tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessies, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 72,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc. — Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. — En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 6 kil., 32 fr. ; 12 kil., 60 fr. — Le *Revalescière chocolatée* rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 ; de 576 tasses 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Billaugerie, COMMON, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — DU BARRY, ET Co., 26, place Vendôme, Paris. (457)

BOURSE DU 15 SEPTEMBRE.

3 p. 0/0 hausse 20 cent. — Fermé à 55 20.

1 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 81 50.

P. GODET, propriétaire-gérant.

# L'ÉLECTEUR LIBRE

QUOTIDIEN

PARIS : Un an, 50 fr. ; Six mois, 25 fr. ; Trois mois, 13 fr. — DÉPARTEMENTS : Un an, 58 fr. ; Six mois, 29 fr. ; Trois mois, 15 fr.

Envoyer un mandat sur la Poste, à l'Administration du Journal, 15, rue Monsigny.

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire  
à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE.

Pour entrer en jouissance de suite.

UNE PETITE PROPRIÉTÉ

Située au Gros-Caillou, commune  
de St-Lambert-des-Levés,

Appartenant à M. FRENZEL.

Cette propriété se compose d'une maison d'habitation ; cour, dans laquelle se trouve un hangar ; jardin clos de murs, contenant environ seize ares cinquante centiares, dans lequel existe un kiosque.

Facilités de paiement.

S'adresser à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire  
à Saumur, rue Beaurepaire. (353)

A VENDRE

UNE BONNE

PETITE JUMENT DE VOYAGE

Huit ans,

S'attelant seule et à deux.

S'adresser, hôtel du Grand-Turc.

A CÉDER

MAGASIN DE MERCERIE, BROSSERIE

ET JOUETS D'ENFANTS,

A Saumur, rue Saint-Jean, n° 48.

Pour traiter, s'adresser à M. Ch.

BLANCHET.

Bail à la volonté de l'acquéreur.

Toutes facilités du propriétaire,  
M<sup>l</sup>e Olivier de Laleu. (316)

USINE A GAZ

DE SAUMUR.

Le Directeur de l'usine à gaz de Saumur a l'honneur de prévenir le public que le traité passé entre l'administration de l'Usine et la compagnie des Mines de Blanzay, pour la vente du coke provenant de la distillation, prenant fin le 31 décembre prochain, il peut traiter dès aujourd'hui pour la vente du coke en gros à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1871.

Le Directeur de l'Usine à Gaz,  
A. FOUCHET.

On demande une apprentie pour les modes et la lingerie.

S'adresser au bureau du Journal.

A LOUER

PRÉSENTMENT,

UN APPARTEMENT, composé de  
deux pièces, avec jardin, situé rue  
des Capucins, maison Jagot.

S'adresser au Directeur de l'usine  
à Gaz de Saumur. (359)

GARDE NATIONALE.

Avis : MM. les gardes nationaux  
sont informés que la *Chapellerie  
Luard*, rue Royale, 35, vient de  
recevoir une grande quantité de képis  
d'un prix très-modéré. (351)

HERNIÉS PROLAPSUS

ET MALADIES DE LA VESSIE.

Ces désolantes infirmités, longtemps réputées incurables, sont, depuis plusieurs années déjà, promptement et radicalement guéries, par la NEPTUNIDE ROUILLE (extrait de plantes marines). — Renseignements gratuits, en écrivant à M. ROUILLE, pharmacien de 1<sup>re</sup> classe, aux Sables-d'Olonne (Vendée). (312)

Saumur, P. GODET, imprimeur.